

Comité Syndical Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2025

<i>Étaient présents :</i>	<i>Mmes Lesage, Gruel, MM. Bigot, Cantais, Courtois, Turquer</i>
<i>Était excusée :</i>	<i>Mme Diallo,</i>
<i>Étaient également présents :</i>	<i>Mmes Auguste, Chrétien, Ginestra, Seille M. Doizy</i>

La Présidente déclare la séance ouverte à 17 h 10. Madame Pelli est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2024

Le compte-rendu du comité syndical du 3 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Orientations budgétaires 2025

Les grandes lignes du budget 2025 sont présentées aux membres de l'assemblée délibérante.

Le budget 2025 prendra en compte le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), l'intégration au 1^{er} avril et au 1^{er} septembre 2025 des deux Professeurs d'Enseignement Artistique ayant réussi leur concours, l'augmentation des charges patronales CNRACL de 0,3% et la suppression de la GIPA. La nomination des deux PEA nous permet de nous conformer aux exigences les plus urgentes de la DRAC pour le maintien du statut de CRD par le Ministère de la Culture.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est envisagé un maintien des subventions du département (43 500 €) et de la Drac (92 000 €).

Les cotisations des familles devraient rester stables (estimées à 200 000 €) en lien avec une légère baisse des effectifs et l'évolution des tarifs 2025-2026. Les effectifs sont actuellement stabilisés à 666 élèves (chiffres au 01/01/2025), soit une baisse de 37 élèves par rapport au 01/01/2024.

L'excédent cumulé de l'année 2023 avait été particulièrement important (60 000 €) en raison de recettes exceptionnelles : le « filet de sécurité » de l'État pour compenser les effets de la hausse des fluides et le versement en une fois de la subvention du département distribuée jusqu'alors en deux parties. Pour ces raisons, la reprise du montant au budget 2025 de l'excédent cumulé 2024 est en forte baisse (18 000 € contre 60 000 € en 2023) car l'ensemble des crédits a été consommé. Le budget actuel ne pouvant pas bénéficier d'un reversement d'excédent de même niveau et les autres recettes restant stables, les villes de Grand-Couronne et Petit-Couronne vont devoir supporter une hausse de 4,5 % environ de leur participation.

D'après les premières estimations, la masse salariale (chapitre 012) devrait augmenter d'environ 2,10 % soit 39 000 € environ en valeur absolue. L'augmentation des cotisations CNRACL impacte considérablement ce montant. Ce chapitre des dépenses de personnel sera comme toujours l'élément le plus important du budget puisqu'il représente plus de 90 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général (011) n'évolueront pas cette année de manière à respecter la volonté des communes de limiter au maximum la participation des villes.

Il n'y a pas de départ à la retraite ni de mouvement de personnel prévus cette année. Il n'y a plus d'agents en disponibilité inscrits au tableau des effectifs.

Les dépenses d'investissement devraient se situer au niveau de 2024, les acquisitions d'instruments resteront le poste le plus important. La part allouée aux dépenses en logiciels (2051) est de plus en plus importante. Elle est directement liée à l'accroissement des obligations techniques et réglementaires.

M. Bigot alerte une nouvelle fois sur la situation budgétaire du Conservatoire. Il s'inquiète de l'augmentation des participations des villes alors que les effectifs couronnais baissent. Il reste défavorable au financement des élèves venant de communes voisines qui eux ne cessent de croître. Il est très inquiet pour l'avenir du Conservatoire et invite à poursuivre la recherche de solutions de réduction de dépenses et de nouvelles recettes.

Un échange a lieu évoquant différentes pistes de réduction des participations des villes : augmentation des tarifs des extérieurs, non recrutement du poste de direction-adjointe actuellement vacant suite à la démission en janvier dernier de

la directrice adjointe, promotion non systématique suite à réussite à concours ou examen professionnel, réduction des heures des contractuels... M. Bigot se positionne notamment contre les nominations systématiques des agents après réussite à examen professionnel ou concours en prenant l'exemple de sa collectivité où les restrictions sont de rigueur. M. Bigot interroge la directrice sur la nécessité du recrutement d'un agent sur le poste d'adjoint de direction. Florence Auguste précise que c'est indispensable et qu'un poste à temps complet serait même plus adapté pour répondre aux besoins de la structure.

La baisse du nombre d'élèves couronnais pourrait être liée à la baisse du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles élémentaires des deux villes. A Petit-Couronne, M. Bigot compte sur les nouveaux programmes immobiliers pour attirer de nouvelles familles.

Madame Lesage souligne qu'un gros travail a été effectué ces dernières années au niveau des Ressources Humaines, permettant ainsi de contenir l'évolution de la masse salariale (le nombre d'équivalent temps plein est en effet en baisse sans que les services rendus aux populations soit diminués grâce à l'investissement du personnel).

De nouvelles recettes de vente de spectacles sont envisageables mais nécessite un gros travail de recherche de partenaires et un soutien politique. La vente du projet *Piccolo Saxo* pour un concert de scolaires au Zenith a été prévue au budget et permet de réduire la participation des villes tout en proposant un programme de qualité mêlant professionnels et amateurs.

La délibération sur les orientations budgétaires pour 2025 est adoptée à l'unanimité.

Après discussion, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires 2025 et s'accorde le délai de réflexion prévu par la loi dans la limite des 60 jours réglementaires, avant de procéder au vote du budget.

3. Suppressions et créations de postes dans le tableau des effectifs

Il est proposé la suppression des postes suivants au 1er avril 2025 :

- Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps complet de 16 heures, spécialité alto (16/16e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe à temps non complet de 10 heures, spécialité flûte traversière (10/20e),
- Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non complet de 15 heures 30 (15,5/35e)

Il est proposé la création du poste suivant au 1er avril 2025 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 16 heures, spécialité alto (16/20e),

Ces suppressions de postes correspondent au départ de la professeure d'alto (mutée au Conservatoire de Lorient) ainsi qu'à la fin des mises en disponibilité de deux derniers agents ayant épuisé leurs droits.

Un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2° classe a été recruté à temps non complet de 16/20° (agent contractuel) pour remplacer le PEA discipline alto.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ces propositions.

4. Date de la prochaine réunion du Comité syndical

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au mardi 25 mars 2025 à 17 h dans les locaux de la mairie de **Petit-Couronne** (salle du conseil).

Vu, la Présidente.

